

N/REF : 27/05/2024 12H16 C:006972 I:12305

V/Email reçu le Lundi 27/05/2024 a 12H16

CEGI SYNDIC

**9 RUE DE LA VILLE BIAIS
35780 LA RICHARDAIS**

IMMEUBLE : RES JULES VERNE
15 RUE DES HUNIERES
35400 ST MALO

Rennes, le 06 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 15 HUNIERES - BNP PARIBAS

MOTIF : FUITE DANS LE COMMERCE RDC - FAIRE REPARATION SI POSSIBLE

Donneur d'ordre : M. E FAVARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/05

MISE EN PALCE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONSTAT : LA SOCIETE DLF35 EST DEJA SUR PLACE POUR EFFECTUER LA
REPARATION

OBSERVATIONS : BB LCOMPTER Email envoyé le 03/06/24 a 16H11 M. E FAVARD

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,65		28,65
1,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 30/05	1	67,23		100,84
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,48		39,48
TOTAL H.T.					168,97
T.V.A. a 20,00%					33,79
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>202,76</u>

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.